

« Accompagnement juridique et financier des start-up ou comment les valoriser pour les faire vivre au-delà de la première année »

Olivier LUBRANO, Expert-comptable et Commissaire aux comptes

Cabinet Lubrano à Aix-en-Provence et Paris

1) L'importance des capitaux propres dans le plan de financement d'une entreprise innovante : effet de levier indispensable.

Bien construire les fondations du plan de financement :

-Réfléchir à l'importance des fonds propres / effet de levier avec les organismes de soutien à l'innovation en santé,

-S'approprier un Business Plan (compte de résultat, plan de financement, BFR) complet indispensable pour remplir avec efficacité tous les dossiers de financement ou de subventions qui sont à chaque fois différents sur la forme.

-Choix du bon statut juridique (SAS / SARL) en adéquation avec les aides à la création (ARCE, ACCRE, NACRE, etc.)

2) Des dispositifs fiscaux incontournables pour financer une start-up innovante dans la santé : CIR, CII, statut JEI ou JEU.

Les incitations fiscales propres aux entreprises innovantes :

- CIR/ CII des dispositifs pour soutenir l'innovation dans le secteur de la Santé
- Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche
- Dépenses de personnels afférentes aux chercheurs et aux techniciens directement et exclusivement affectés à la recherche
- Autres dépenses de fonctionnement, exposées dans les mêmes opérations égales
 - à 50% des dépenses de personnel
 - à 75% des amortissements réalisés au titre d'immobilisations affectées directement à la recherche à hauteur de leur montant
- Dépenses correspondant à des opérations confiées à des centres techniques exerçant une mission d'intérêt général , sous-traitance agréée.
- Des frais de prise et de maintenance des brevets, de défense

Quel est le montant du CIR ? 30 % pour la fraction des dépenses n'excédant pas 100 M€

CAA Versailles 3-3-2015 n°13VE01024 Le CIR n'est pas optionnel

Possibilité d'adresser une déclaration rectificative dans le délai de prescription ☑

Solution également confirmée par Rapport sur le CIR 2010 du ministère de l'enseignement supérieur

-**Le statut JEI/JEU (Jeune Entreprise Innovante ou Universitaire)** : des aides en matière de charges sociales avec une dégressivité sur les 7 premières années, des avantages fiscaux les 2 premières années.

Circulaire ACCOSS 2015 : le personnel JEI doit consacrer plus de la moitié du temps à l'activité R&D

-Le recours à d'autres dispositifs de soutien à l'innovation (étude de faisabilité BPI, Prêt d'innovation BPI, etc.)

3) L'accompagnement personnalisé du dossier pour les choix comptables (activation des frais R&D) et les options fiscales est une clé de réussite du financement du développement.

-L'entrepreneur néglige souvent les aspects comptables et les options en matière d'activation de frais de Recherche et Développement, mais aussi la politique de durée d'amortissement. Ces éléments sont indispensables et conditionnent souvent les négociations futures dans le cadre de levée de fonds.

-Notion d'avantages économiques futurs

-Les comptes annuels doivent présenter une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de l'entreprise.

-L'entrepreneur doit être correctement accompagné pour faire les bons choix et permettent une meilleure valorisation de l'entreprise, sans se trouver non plus en situation de « présentation de comptes annuels infidèles », d'autant plus que souvent des banques et organismes ont financé sur la base des comptes annuels communiqués.

Conclusion :

L'accompagnement personnalisé de l'expert-comptable permet au dirigeant de procéder aux choix judicieux et d'en mesurer les enjeux et risques associés.